

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Décidément, monsieur Darcos n'aime pas le droit de grève

Les fonctionnaires de l'Etat et donc de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des hôpitaux, des collectivités territoriale, s'organisent avec les syndicats FO pour la grève du 23 octobre et la montée nationale à Paris contre la RGPP et pour l'augmentation générale des salaires, contre la privatisation et pour la création des emplois publics nécessaires,

Après ses directives visant à empêcher les professeurs des écoles d'exercer leurs droits syndicaux : droit à la réunion d'informations syndicales sur le temps de travail, droit de grève entravé par le « service minimum d'accueil », le Ministre de l'Education nationale se distingue une nouvelle fois en convoquant un Conseil supérieur de l'Education... ce même 23 octobre.

Comme l'écrit le secrétaire général de la CGT FO au Ministre, en demandant le « report de cette instance » : « il est de tradition que des réunions ne se tiennent pas pendant une journée marquée par des mouvements sociaux ».

De plus, les points à l'ordre du jour de ce Conseil supérieur concernant la formation professionnelle n'ont pas été préalablement comme c'est la règle, discutés par le comité interprofessionnel consultatif qui réunit avec le ministère et les syndicats de professeurs de LP et de LT, les fédérations ouvrières confédérées et les branches patronales.

Le Ministre a-t-il pris la mesure du rejet général que suscitent ses contre-réformes, encore dernièrement exprimé lors de la CAP nationale des professeurs certifiés qui exige l'abandon de la réforme des lycées (vote des syndicats FO, FSU, SNALC, SUD) pour croire à l'efficacité de telles opérations ?

La FNEC FP FO qui sera reçue, avant la manifestation nationale, le 23 octobre au Ministère sur les revendications, demandera le respect intégral des droits syndicaux inscrits dans le statut, ainsi que le respect des personnels et de leurs organisations représentés dans les organismes consultatifs.

Montreuil, le 17 octobre 2008